

14 décembre 2005

## Déclaration préliminaire des organisations syndicales concernant le licenciement de deux agents stagiaires de l'INRA

Le 2 décembre suite à la mobilisation des personnels et de l'ensemble des organisations syndicales de l'INRA contre le licenciement d'un CR (<http://inra.ouvaton.org>) et d'une AI stagiaire, Mme Guillou décidait de faire marche arrière pour le licenciement du CR (prolongation du stage d'un an), mais maintenait le licenciement de l'AI. Dans un message du 7 décembre adressé aux agents, les organisations syndicales de l'INRA réitéraient leur demande que soient reçus au plus vite les délégués en CAP AI pour discuter de l'annulation du licenciement de la collègue AI et de sa prolongation de stage. Le 13 décembre Mme Guillou envoyait une lettre à l'ensemble des DU de l'INRA réaffirmant sa volonté de licenciement et livrant les noms des collègues en violant allègrement les règles de confidentialité des CAP. Dans une déclaration préliminaire, l'ensemble des élus du CA ont dénoncé ces méthodes particulièrement choquantes de la Direction Générale et ont réaffirmé la demande d'un dialogue avec les délégués du personnel de la CAP AI pour annuler le licenciement et prolonger le stage de notre collègue. En guise de réponse, bien que reconnaissant une certaine maladresse, la direction générale a affirmé qu'elle se devait de répondre aux agents (par rapport à la pétition...). Sur le fond, Mme Guillou est restée sur sa position et refuse toujours de revenir sur sa décision.

## Décision budgétaire modificative (DM) n°4

Les mesures proposées sont essentiellement techniques et se traduisent par une augmentation de 0.11% du montant total du budget. Compte tenu que nous avons déjà voté contre le Budget 2005 et que la DM n'en changeait pas la qualité, ni en bien ni en mal, la CGT-INRA s'est abstenue. Il a été demandé à la direction de l'INRA pourquoi l'annulation de 63.7 M€ du 3 novembre 2005 sur la subvention de l'Etat à l'INRA (soit 10% du budget total) parue au Journal Officiel n'avait pas de répercussion au niveau budgétaire. La direction a expliqué que cette annulation était liée au changement de régime concernant la TVA (le même type de mesure a touché les autres EPST). Cette baisse affecte une ligne budgétaire ministérielle qui n'était déjà pas prise en compte dans le budget prévisionnel INRA 2005 et donc ne donnait pas lieu à une décision modificative.

Résultat du vote ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS (CGT-CFDT-CFTC-SUD)

## Budget primitif 2006

D'un point de vue technique le budget 2006 est de transition puisque le cadre budgétaire des EPST est en cours de modification (révision du décret du 22/02/2002). Cependant comme le nouveau système d'information de l'INRA qui est mis progressivement en place (S2I Finances), a été conçu sur les anciennes règles du décret du 22/02/2002, il a été accordé par les ministères de tutelle de manière transitoire à la direction de l'INRA, la possibilité de présenter le budget 2006 selon les anciennes règles. En 2006, S2I devra être modifié pour être en accord avec ce nouveau cadre. La principale modification concerne les dépenses de personnels. A la répartition entre « dépenses de personnels sur emplois budgétaires » et « autres dépenses de personnels » est substitué une distinction entre « dépenses limitatives de personnels, financées en totalité ou en partie sur subvention de service public » et «

*dépenses non limitatives financées sur les autres catégories de recettes* ». Un plafond d'emplois autorisés exprimé en équivalent temps plein travaillé est associé aux dépenses limitatives. Cette modification technique traduit deux volontés du gouvernement :

- 1- entretenir la confusion sur la nature titulaire ou précaire des emplois pour réduire le nombre de titulaires,
- 2- afficher que les seules marges de progression en terme d'emplois pour la recherche publique sont liées à des recettes externes non récurrentes (appel d'offre ANR, programme UE, financement par le secteur privé, etc.).

Un autre point technique est que désormais les subventions ministérielles intègrent la compensation de la charge de TVA non déductible et la TVA sur les salaires. Ceci rend les comparaisons difficiles (jusqu'à présent le budget était HT).

Globalement, le budget prévisionnel corrigé des effets de la TVA est en très légère hausse (+0.8%). Les ressources « pour charge de services publics » (subventions Ministères Recherche + Agriculture) augmentent de 2.8%. Par contre les autres recettes de « soutiens finalisés à l'activité de recherche » (contrats UE, ANR, convention de recherche avec les régions) sont en baisse de plus de 10%. Mais selon la direction ce chiffre est basé sur des prévisions fortement minorées dont on sait d'ores et déjà qu'elles devront être revues à la hausse par décision modificative (taux de réussite des équipes INRA auprès de l'ANR supérieur aux prévisions). Les dépenses de personnels « permanents » (fonctionnaires et contractuels gagés sur emplois permanents) stagnent (+ 0.03%). Par contre une augmentation de 3.2% des dépenses de personnel non titulaire financées sur subvention ministérielle est annoncée. Elle correspond à :

- 1- la revalorisation de 8% des bourses de thèse INRA obtenue suite au mouvement du printemps 2004
- 2- une augmentation du nombre de CDD INRA (+ 6.6%). La direction se félicite que les crédits de fonctionnement des départements augmentent... de 1% (soit le niveau de l'inflation...).

Au niveau des emplois de titulaires c'est la stagnation (+ 0.5%). Les niveaux de recrutement en externe 2006 (226 IT, 54 chercheurs) seront équivalents à 2005 (198 ITs, 75 chercheurs). Des « recrutements différés » (26 chercheurs, 22 ITs) sont annoncés par la direction de l'INRA, qui a soi-disant « besoin de temps pour trouver les bons candidats », mais en réalité les réserve pour soutenir des « actions significatives de l'établissement » ; en clair pour les affecter sur les seuls pôles de compétitivité. En ce qui concerne les emplois précaires, le CA ne dispose pas des éléments chiffrés pour quantifier précisément sa progression car les chiffres donnés par la DG n'intègrent pas les plus gros contingents de CDD liés au contrats ANR, UE, etc. Il ne fait cependant aucun doute que ces chiffres sont en très forte progression et que l'emploi précaire se généralise à l'INRA.

Pour la CGT-INRA, clairement, l'engagement de l'État dans l'INRA n'est pas à la hauteur des ambitions affichées d'un investissement de recherche à 3% du PIB. Le budget 2006 s'inscrit clairement dans la politique gouvernementale qui vise à déstructurer le service public de recherche. Ce budget est marqué par une volonté d'accroître la précarité des moyens et des personnels de l'INRA parfaitement en cohérence avec la création de l'ANR et la politique de pôles. Les seules marges de progression pour les laboratoires INRA sont le recours aux financements sur projet en particulier via l'ANR et les pôles de compétitivité qui assurent désormais le pilotage de la recherche publique. Cette précarité grandissante rend l'exercice budgétaire périlleux pour la direction elle-même puisque la plupart des recettes non récurrentes sont octroyées par d'autres institutions que l'INRA, dont l'agenda est indépendant de celui de l'organisme. La conséquence est l'absence de visibilité budgétaire de l'INRA pour la direction qui doit s'en remettre seulement à des prévisions (par exemple taux de réussite aux appels d'offres ANR des équipes INRA). Ces prévisions sont très difficiles à réaliser et s'avèrent généralement en décalage avec ce qui est effectivement obtenu par les laboratoires de l'INRA. Comment, alors qu'elle ignore son budget effectif, la direction de l'INRA peut-elle encore continuer à prétendre mener une politique scientifique ?

Résultat du vote : ADOPTE AVEC 6 CONTRE (CGT-CFDT -SUD) ET 1 ABSTENTION (CFTC)

## **Indicateur de résultats (ISI) et place actuelle de l'INRA**

A travers cette initiative, la direction de l'INRA entend mesurer l'impact de l'institut dans la production de connaissances. La stratégie consiste à interroger les bases de données bibliographiques ISI disponibles sur le Web (« Web of knowledge ») pour évaluer le poids des labos INRA dans la production mondiale. Cette analyse prend également en compte le facteur d'impact des revues. En faisant cela, la direction de l'INRA s'applique un des indicateurs de performance de la LOLF vis à vis des EPST. Pour l'instant, la conclusion générale de cette étude est un auto-satisfecit général de la direction de l'INRA qui constate que l'INRA publie de plus en plus (nombre) et de mieux en mieux (facteur d'impact). La direction constate que l'INRA se situe dans le top 1% des institutions les plus citées (151<sup>ème</sup> rang) et qu'il est le troisième organisme français le plus cité après le CNRS et l'Université Paris XI.

Mais il est clair que l'objectif de la direction est ailleurs. La direction de l'INRA entend raffiner son analyse biblio-métrique par secteur disciplinaire et par axe stratégique. Exercice délicat car le résultat obtenu dépend très fortement du choix des mots-clés et des périmètres que l'on cherche à cerner. Là encore, la direction se félicite que l'institut ait une place de leader en « Agricultural science » (2<sup>ème</sup> mondial) et en « Plant and animal science » (2<sup>ème</sup> mondial) deux axes qui sont au cœur de sa mission. Mais on voit bien l'utilisation qu'elle peut faire de ce type de mesure lorsqu'elle regrette « naïvement » que la production d'un certain nombre de secteurs de l'INRA soit insuffisante et que le poids dans la production mondiale de certains axes jugés « stratégiques » par l'INRA reste marginal.

Pour la CGT-INRA, ces outils sont dangereux quand ils sortent des bibliothèques pour devenir des instruments politiques de gestion. Comme cela a été souligné par de nombreux intervenants au CA (y compris des représentants des ministères) l'utilisation de ce type d'indicateurs est la porte ouverte à toutes les manipulations et est étroitement tributaire des modes. Pour la CGT-INRA, si les publications sont des moyens reconnus de diffusion de la connaissance scientifique permettant la reconnaissance scientifique du travail accompli, la valeur de l'activité scientifique ne se mesure pas avec des indicateurs bibliométriques, mais au regard des objectifs affichés d'une politique scientifique cohérente. Le pilotage de la recherche par de tels indicateurs risque non seulement de stériliser les initiatives non conformistes mais aussi de favoriser l'émergence de laboratoires « vitrines » au détriment d'un dispositif cohérent de recherche au service de la société.

## **Consolidation des comptes**

Pour la CGT-INRA, il est aberrant qu'un établissement de recherche – même finalisé – ait constitué un groupe de filiales ou détienne des participations capitalistes. Une politique de transfert par structures publiques dédiées, ou même une politique de licence de brevets de procédés de fabrication à des industriels serait plus saine, et la question de la consolidation ne se poserait pas.

Résultat du vote : ADOPTE AVEC 7 ABSTENTIONS (CGT-CFDT-CFTC-SUD)